



# La directive INSPIRE

---

**Patrice DENIS**  
**secrétaire général**

**CNIG**

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

# INSPIRE

## UNE ADOPTION DIFFICILE

- Juillet 2004: proposition de directive adoptée par la Commission
- Juin 2005: vote par le PE
- Février 2006: position du Conseil
- Juin 2006: vote du PE en 2<sup>nde</sup> lecture
- Novembre 2006: conciliation
- Début 2007: adoption

# INSPIRE, QUEL BUT ?

- “établir l’infrastructure d’information géographique dans la Communauté européenne aux fins des politiques environnementales communautaires et des politiques ou activités de a Communauté susceptibles d’avoir une incidence sur l’environnement”

# INSPIRE, LES PRINCIPES

- « Niveau le plus approprié » pour le stockage, la MAD et l'entretien des données
- Possibilité de combiner les données entre elles et de les partager
- Possibilité de collecter à un niveau et de partager à tous les niveaux d'autorité publique
- MAD des données dans des conditions ne faisant pas obstacle à leur utilisation
- Facilité de rechercher des données disponibles, d'évaluer leur adéquation au but poursuivi et de connaître les conditions d'utilisation

# INSPIRE, POUR QUI ?

- INSPIRE s'applique à toutes les autorités publiques:
  - donc gouvernements et administrations publiques, y compris organismes consultatifs (niveau local, régional, national)
  - mais aussi des personnes physiques ou morales exerçant des fonctions ou des responsabilités publiques

# INSPIRE, QUELLES DONNEES?

- Ensembles de données spatiales sous forme électronique
- Pas de nouvelles données par rapport à celles existantes – mais obligation sur les métadonnées
- Les droits de propriété intellectuelle sont respectés
- L'esprit d'INSPIRE: rendre les données géographiques plus accessibles

# INSPIRE, QUEL CALENDRIER?

- Transcription de la directive en droit national: 2 ans après publication (mars 2009 ?)
- Règles de mise en œuvre: leur adoption s'étalera de 2007 à 2009
- Mise en œuvre de 2009 à 2014

# INSPIRE, QUELS IMPACTS?

- Impact juridique: alignement de textes (obligations légales des autorités publiques, missions des services, règles de fonctionnement )
- Impact technique: administration de données, catalogage, standards, sites de diffusion (Géoportail ...)
- Impact économique



# INSPIRE, QUELS ENJEUX?

- Développer une infrastructure française des données géographiques
- Mutualiser les investissements des acteurs publics
- Harmoniser la mise en oeuvre des différentes directives
- Identifier l'entité nationale responsable

# LES RÈGLES DE MISE EN OEUVRE

- Les métadonnées décrivant données et services
- Les spécifications de données
- Les technologies et services de réseau
- Accords sur le partage, l'accès et l'utilisation
- Mécanismes de coordination et de surveillance

# ELABORATION DES RÈGLES

- La « comitologie »
- Le comité INSPIRE (juin 2007) discute et vote les règles
- Les projets de règles seront publics
- Le rôle des équipes de rédaction:
  - Appel à experts au printemps 2005
  - Nombre d'experts satisfaisant mais certains thèmes sont « orphelins »

# LES 5 EQUIPES DE REDACTION

## CONTACTS FRANÇAIS:

- Métadonnées: Nicolas LESAGE (IGN)
- Spécifications de données: Francis BERTRAND (BRGM)
- Services en réseau: Jean-Jacques SERRANO (BRGM) - président
- Accès-partage : Romain VIALLE (IGN)
- « Reporting-Monitoring »: Marie-Louise ZAMBON (IGN) - présidente

# LES THEMES VISÉS PAR INSPIRE

- Leur liste figure dans 3 annexes
- Métadonnées correspondantes:
  - Règles de mise en oeuvre en 2008
  - Création et disponibilité: 2010 pour les annexes I et II, 2013 pour l'annexe III
- Spécifications et interopérabilité:
  - Règles de mise en œuvre: 2009 pour l'annexe I, 2012 pour les annexes II et III

# PARMI LES THEMES DE L'ANNEXE I

- Unités administratives
- Réseaux de transport et infrastructures associées
- Hydrographie « y compris les zones maritimes ... et les éléments qui y sont liés »
- Sites protégés

## PARMI LES THEMES DE L'ANNEXE II

---

- Altitude ; comprend « ..., la bathymétrie et la ligne de rivage »
- Occupation des terres, « y compris les masses d'eau »

# PARMI LES THEMES DE L'ANNEXE III

- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration. Sont inclus « ...les chenaux réglementés en mer, ..., les districts hydrographiques, les unités correspondantes utilisées pour les rapports et les zones de gestion du littoral »
- Zones à risque naturel
- Caractéristiques géographiques océanographiques: conditions physiques des océans (courants, salinité, hauteur des vagues, etc.)
- Régions maritimes: conditions physiques des mers et des masses d'eau salée divisées en régions et sous-régions à caractéristiques communes
- Habitats et biotopes
- Sources d'énergie
- Ressources minérales